

Les associations :

AIR DU PERCHE

A.R.B.R.E.S

BIEN VIVRE DANS LE PERCHE

MORTAGNE EN TRANSITION

PATRIMOINE ET PAYSAGE DU CŒUR DU PERCHE

PERCHE AVENIR ENVIRONNEMENT

SITES ET MONUMENTS

GRAPE (Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement)

A l'attention de M. Christophe de Balorre  
Président du Conseil départemental de l'Orne  
Hôtel du Département  
27 boulevard de Strasbourg 61017 Alençon

Mortagne-au-Perche, le 10 mai 2024

**Objet :**

- **Recours gracieux contre la décision du Département de l'Orne de poser un revêtement enrobé sur la Voie Verte, sur le tronçon traversant CDC du Pays de Mortagne au Perche, annoncée le 12 mars 2024 sur le site officiel du Département <sup>1</sup>**
- **Demande de précisions et de communication de documents administratifs**
- **Proposition de création d'un Comité Citoyen**

Monsieur le Président,

Nous nous adressons à vous afin de vous faire part de notre opposition au projet de revêtement enrobé du tronçon de la Voie Verte traversant la CDC du Pays du Perche Ornaïs ainsi que pour vous demander la mise en place d'une véritable concertation et consultation du public à ce sujet. Nous vous demandons également à nouveau des informations et des documents concernant ce projet ainsi que le chantier d'élagage réalisé cet hiver sur la Voie Verte du Perche Ornaïs ; et, enfin, nous vous rappelons notre proposition de création d'un Comité citoyen relatif à la gestion et à l'animation de cette Voie Verte.

Les associations signataires agissent en faveur de la protection de la nature et de l'environnement, des paysages et du patrimoine ainsi que de la qualité de vie des habitants du Perche Ornaïs, de l'Orne et de la Normandie. Dans ce cadre, nous nous intéressons au devenir de la Voie Verte, de plus en plus appréciée et fréquentée, qui est un élément important du paysage du Perche Ornaïs. Elle est aussi un espace de promenade et de loisirs, une voie de communication, un corridor boisé et une réserve de biodiversité et de biomasse apte à capter du carbone.

---

<sup>1</sup> Département de l'Orne, « Sable d'un côté et enrobé de l'autre pour le revêtement de la Voie Verte », 12 mars 2024, accessible en ligne sur le site officiel du Département: <https://www.orne.fr/actualite/sable-dun-cote-et-enrobe-de-lautre-pour-le-revetement-de-la-voie-verte>. A notre connaissance, aucun arrêté concernant cette décision n'ayant pas été publié sur l'affichage public sur le site web du Département de l'Orne et le service juridique n'ayant pas répondu à notre demande d'information, cette référence est l'unique dont nous disposons au jour du dépôt de ce recours gracieux pour manifester notre opposition à cette décision.

Dans notre lettre précédente, datant du 20 mars dernier, nous vous avons exprimé notre vive inquiétude face aux coupes importantes d'arbres sur la Voie Verte ainsi qu'au projet de revêtement enrobé annoncé le 12 mars dernier. Cette lettre a reçu comme unique réponse un message de votre Cheffe de Cabinet, accusant réception de notre courrier et nous adressant, de votre part, ce qu'elle désigne comme étant « *une étude de France Nature environnement* ». Le document reçu est en réalité le diaporama de la restitution d'un groupe de travail sur les revêtements, présenté par FNE et AF3V<sup>2</sup>.

Comme nous l'avons indiqué dans notre réponse à ce message, nous connaissions déjà ce document et nous sommes disposés à débattre avec vous de son contenu. Nous vous avons également précisé que le choix d'utiliser un revêtement enrobé seulement sur l'une des communautés de communes concernées et du sable pour l'autre montrait clairement que la décision du CD 61 s'est fondée sur un accord politique et non pas sur le document FNE que nous a adressé votre Cheffe de Cabinet. Enfin, nous vous avons signalé que notre lettre, comportant plusieurs demandes et propositions concrètes, méritait une réponse plus étayée de la part du Département.

Malgré cela, notre courrier est resté sans réponse, c'est pourquoi nous revenons vers vous pour vous demander l'annulation de cette décision relative au projet de revêtement enrobé, qui, à ce jour n'a pas fait l'objet d'un affichage public, ainsi que pour vous demander à nouveau les informations et les documents demandés dans notre courrier du 20 mars, relatives au chantier d'élagage et, enfin, pour vous soumettre à nouveau notre proposition de création d'un comité citoyen sur la Voie Verte.

Ces éléments brièvement exposés expliquent nos demandes ci-dessous.

#### **1. Demande de retrait de la décision du Département de l'Orne de poser un revêtement enrobé sur la Voie Verte, sur le tronçon traversant CDC du Pays de Mortagne au Perche, annoncée le 12 mars 2024 sur le site web du Département**

Dans le cadre de cette décision objet d'une contestation de notre part, aucune étude d'impact environnementale n'a été réalisée ni n'est prévue, aucune démarche de concertation n'a été entreprise par le Département auprès des élus locaux ni des associations locales et aucune réunion publique d'information et d'échange n'a été organisée au préalable pour informer et consulter le public.

Par ailleurs, le projet de revêtement enrobé de la Voie Verte a suscité des vives réactions de la part des associations mais aussi, de la population : une pétition contre cette option ayant obtenu presque 2000 signatures à ce jour, d'autres pétitions en ligne ont aussi circulé sur Internet. Malgré cela, la population, les associations et les élus locaux ont appris par la presse que le Département aurait acté ce type de revêtement pour le tronçon traversant la CDC du Pays de Mortagne-au-Perche.

Avec étonnement, le communiqué publié sur le site du CD61 annonce que cette décision aurait été prise à l'issue d'une large concertation avec les principaux acteurs locaux. Or, aucune des associations signataires de cette lettre n'a été informée qu'un processus de concertation avait été mise en place par le Département. La publication de notre lettre du 20 mars dans le journal Le Perche a été l'occasion pour ce média de recueillir l'avis des élus locaux : plusieurs d'entre eux ont témoigné (dont la plupart sous couvert d'anonymat!) du fait qu'ils n'ont pas été consultés au sujet de cette décision<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> Cf. : FNE, Diaporama : « Voies vertes Comparaison des revêtements selon leurs impacts sur le climat et la biodiversité. Restitution du groupe de travail sur les revêtements FNE / AF3V », Webinaire FNE | 16 Février 2021.

<sup>3</sup> Cf. : V. Guerrier, Voie verte du Perche : " Voie verte du Perche : les associations réclament une « véritable consultation », publié sur le portail du journal Le Perche le 13 Avril 2024 à 6:18, accessible en ligne : [https://actu.fr/planete/voie-verte-du-perche-les-associations-reclament-une-veritable-consultation\\_60931603.html](https://actu.fr/planete/voie-verte-du-perche-les-associations-reclament-une-veritable-consultation_60931603.html)

Un autre article de presse, rendant compte de la dernière réunion du Conseil Communautaire de la CDC du Pays de Mortagne au Perche<sup>4</sup> fait état des questions posées par certains élus, au sujet de la pose du revêtement enrobé sur la Voie Verte : ils demandent confirmation de cette information, laissant entendre clairement qu'ils n'ont été ni consultés ni informés au préalable. Par ailleurs, la réponse qui leur a été donnée par le conseiller départemental Xavier Goutte reconnaît sans laisser place au doute que cette décision a été prise de manière rapide par le Président du Département, sans consultation des élus locaux, ce qu'il justifie par le besoin d'agir vite face aux dégâts causés par le chantier d'élagage :

« Il fallait agir vite »

« Oui, un enrobé sera posé de La Mesnière jusqu'à l'ancienne gare de Mauves. Après réflexion, le tronçon des Feugerets jusqu'à la gare sera également enrobé. Le reste vers Condé-sur-Huisne reste en stabilisé. Le président du Département a pris une décision rapide, en quelques semaines, afin de ne pas perdre une année entière. En effet le chantier d'élagage a fait des dégâts supérieurs à ce qui avait pu être envisagé. Il fallait agir vite. »

Xavier Goutte

Néanmoins, cette justification avancée par le conseiller Xavier Goutte n'explique pas pourquoi la décision de mettre en œuvre un revêtement enrobé concernerait seulement les communes de la CDC du Pays de Mortagne au Perche et épargnerait celle du Cœur du Perche et ce d'autant plus que la pose de sable compacté décidée pour cette dernière est plus rapide que le revêtement enrobé annoncé seulement pour la fin de l'été.

Nous tenons à vous signaler que, agissant de la sorte, vous êtes allé à l'encontre des conseils relatifs à la concertation indiqués par le document restituant les conclusions du groupe de travail FNE / AF3V que vous nous avez adressé en guise de réponse à notre lettre du 20 mars<sup>5</sup> :

### Nos conseils :



Favoriser une concertation sereine en établissant des contacts entre les différents types d'usagers suffisamment à l'avance ; établir ensemble des objectifs.



Tous les points de vue se valent ! Avancer sur le projet en listant les priorités, ce qui apparaît comme possible ou non en termes de consensus.

C'est pourquoi, nous vous demandons d'annuler votre décision relative à la pose du revêtement enrobé pour le tronçon traversant la CDC du Pays de Mortagne au Perche et nous vous prions, à nouveau, de rouvrir le débat afin de permettre aux élus locaux, aux représentants associatifs et plus largement, à la population, de participer au choix du revêtement. Nous vous demandons également la mise en place d'une consultation publique sur ce projet et de prendre en compte l'avis des citoyens et des associations qui s'exprimeront par cette voie.

<sup>4</sup> Cf. V. Guerrier, Voie verte du Perche : "Y aura-t-il vraiment de l'enrobé ?", publié sur le portail du journal Le Perche le 2 Mai à 17:36, accessible en ligne : [https://actu.fr/normandie/mortagne-au-perche\\_61293/voie-verte-du-perche-y-aura-t-il-vraiment-de-lenrobe\\_61009678.html](https://actu.fr/normandie/mortagne-au-perche_61293/voie-verte-du-perche-y-aura-t-il-vraiment-de-lenrobe_61009678.html)

<sup>5</sup> Cf. : FNE, Diaporama : « Voies vertes Comparaison des revêtements selon leurs impacts sur le climat et la biodiversité. Restitution du groupe de travail sur les revêtements FNE / AF3V », Webinaire FNE | Mardi 16 Février 2021, page 44.

## **2 – Demande de précisions et de communication de pièces relatives au chantier d'élagage de la Voie Verte du Perche**

Ce chantier d'élagage, sous prétexte d'entretien sanitaire et de mise en sécurité de la voie, par son ampleur, s'apparente à des coupes d'exploitation : 3000 tonnes de bois énergie, ce qui représente 5000 arbres au minimum. Par son importance, cette coupe de haies est contraire au Plan climat-air-énergie territorial de l'Orne ainsi qu'à la Stratégie nationale bas carbone. Pour rappel, les efforts de replantation de haies dans notre département demeurent négatifs par rapport à l'arrachage, d'où l'utilité de ce corridor pour la biodiversité, les fonctions écosystémiques de la haie et des taillis. En outre, les engins utilisés lors de ces travaux ont fortement endommagé la Voie Verte ce qui oblige à sa réfection complète.

Cette situation appelle une réponse urgente sur l'avenir de cette Voie Verte. C'est pourquoi nous avons sollicité du Département une rencontre sur site et la transmission de divers documents. La réunion a eu lieu le 19 février dernier, en présence de représentants associatifs ainsi que du responsable du chantier et deux collaborateurs du CD61 : le responsable du Bureau Développement durable et le technicien Voies Vertes chargé de ce dossier. Pour rappel, dans notre lettre du 20 mars, nous vous avons joint le compte rendu que nous avons rédigé et qui n'a reçu à ce jour aucun retour de la part du Département.

Cette réunion n'ayant pas répondu complètement à nos demandes d'informations et de transmission de documents, nous revenons à nouveau vers vous afin de vous prier de bien vouloir nous transmettre :

- Un bilan global de cette opération, incluant son coût et précisant dans quel budget du CD 61 elle s'inscrit.
- Son bilan carbone.
- Le plan de gestion des opérations régulières d'entretien de cette voie.
- Le cahier des clauses techniques et particulières.
- Le nombre et la nature des replantations annoncées dans l'arrêté de Cour- Maugis.
- Les arrêtés du reste des autorisations municipales accordées à ce chantier.

Nous vous demandons à nouveau la participation des représentants des communes concernées, des associations signataires ainsi que de la DREAL et de l'OFB à la réception définitive de ce chantier afin de vérifier collectivement la conformité avec les autorisations accordées. Le cas échéant, si la réception définitive a été déjà réalisée, nous vous demandons une copie du procès-verbal de celle-ci.

## **3 – Proposition de création d'un Comité citoyen**

Nous n'avons pas reçu de réponse de votre part à notre proposition de création d'un Comité citoyen ayant pour mission de conseiller le gestionnaire de la Voie Verte et de participer à toutes les décisions et animations relatives à cette voie. Ce comité réunira des élus municipaux et des représentants de la société civile : associations d'usagers (randonneurs, cyclistes, cavaliers...), de protection de l'environnement, du cadre de vie, du patrimoine, des acteurs du tourisme... Nous tenons à insister sur l'importance que cette instance pourrait avoir pour une gestion plus démocratique de la Voie Verte, c'est pourquoi nous vous demandons de soumettre cette proposition au vote du Conseil Départemental.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Les signataires.

Louis VALLIN  
Vice-Président de l'association A.R.B.R.E.S  
Représentant pour l'Orne de l'association SITES ET MONUMENTS  
Trésorier de l'association AIR DU PERCHE

Jean-Paul DAVEAU  
Président de l'association PERCHE AVENIR ENVIRONNEMENT

Michel HORN  
Président du GRAPE (Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement)

Nora LIBERALOTTO  
Présidente de l'association BIEN VIVRE DANS LE PERCHE

Mathilde JODOCIUS – OUF – Antoine MENARD  
Co-Présidents de l'association MORTAGNE EN TRANSITION

Jean-Luc BEDOS  
Président de l'association PATRIMOINE ET PAYSAGE DU CŒUR DU PERCHE

**Copie :**

*M. Sebastien JALLET, Préfet de l'Orne*

*M. Olivier MORZELLE, Directeur Régional de la DREAL*

*M. Olivier DAUVIN, Chef du service départemental de l'Office français de la biodiversité de l'ORNE*

*M. Jean-Claude LENOIR, Président de la CDC du Pays de Mortagne-au-Perche*

*M. Thierry Liger, Président de la CDC Cœur du Perche*